

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME GRAND-EST

COMMISSION MATÉRIEL

Mme Marjorie AUFRERE

Tél. 06 23 76 09 80 – materiel@crege.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPRUNT DE MATÉRIEL CREGE

1. Demande :

Toute association **affiliée à la FFE et domiciliée dans le Grand-Est** peut demander à emprunter le matériel disponible. Le club demandeur devra faire une demande de prêt au Président de la commission matériel par mail dans les meilleurs délais et au plus tard 4 semaines avant la manifestation à l'aide du formulaire ci-joint. En retour il obtiendra une autorisation pour le retrait sur le lieu de stockage le plus proche, charge à lui, à ses frais, de s'organiser avec la personne en charge du matériel de ce lieu de stockage pour l'enlèvement et le retour. Aucune demande ne pourra être validée et prise en compte avant la validation du calendrier sportif de début de saison.

2. Assurance :

Le CREGE a souscrit une assurance RC, vol et dégradation pour le matériel prêté auprès de TOKYO MARINE qui s'applique sous certaines conditions. pour rappel :

Le matériel doit être stocké par le club organisateur dans une salle fermée et sécurisée (avant et après la manifestation).

Pour le transport, du lieu de stockage habituel vers le lieu de la manifestation (et retour), le contrat d'assurance prévoit que le transporteur (privé ou professionnel) soit connu par avance.

Sans cette déclaration préalable, le matériel ne pourra être mis à disposition.

De plus, vous serez tenu pour responsable de tout problème survenant sur le matériel durant le transport en cas de négligence de votre part sur les conditions de transport (mauvaise manutention, mauvais chargement, conditions de transport non adaptées...).

3. Inventaires :

A réception, le club emprunteur devra faire une vérification du matériel à l'aide du document d'états des lieux à télécharger ici : www.crege.fr/menu-materiel-documents.

En cas de problème manifeste, il devra le signaler sans attendre, par mail, au Président de la Commission Matériel (materiel@crege.fr) !

A l'issue de la compétition le club devra faire un inventaire.

Cet inventaire de fin devra être transmis, au moment du retour du matériel, à la personne responsable du matériel sur le lieu de stockage et au Président de la commission matériel.

Toute panne devra impérativement être signalée en spécifiant bien le numéro de l'appareil concerné (cf article 5 Réparation - Facturation).

La longévité du matériel est fortement conditionnée par la qualité de son stockage :

- Ainsi les pistes devront être sanglées et surtout enroulées correctement autour du tube central (serrée et les bords alignés et non en "sifflet"), après avoir été soigneusement aspirées.
- Les appareils chrono-scores, enrouleurs, chronomètres et pesons devront être rangés avec soin dans les valises, cantines et mallettes prévues à cet effet.
- Les piles des cibles/pistolets devront être retirées de la cible et du pistolet et remises dans leur boîte de rangement.

5. Réparation - Facturation

Les chronos, piges, pesons, plaquettes, cartons arbitre manquants seront facturés par le CREGE au prix de remplacement + 20%.

Le matériel défectueux devra être signalé avant le début de la manifestation, au Président de la Commission Matériel avec copie au Président du CREGE (president@crege.fr)

Toute panne devra être signalée dès le retour du matériel.

A défaut de signalement, la réparation sera facturée au dernier club emprunteur au prix de la réparation + 20%.

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME GRAND-EST

Lorsque la chaîne d'emprunt CREGE/Association X/Association Y s'applique, l'association Y est responsable de l'équipement qu'elle retourne, sauf signalement préalable.

6. Coût de location

Pour faire face aux coûts d'assurance, de stockage, des consommables et des réparations d'usure, tout emprunt de pistes sera facturé :

Pour les organisateurs d'une manifestation sous l'égide de la FFE ou du CREGE, qui ne possèdent pas de matériel et les signataires de la charte de mutualisation :

- **Équipement d'escrime** : piste textile, appareil de piste, enrouleurs. Un forfait de 50 € de sortie s'applique par manifestation, quel que soit le lieu de stockage et la quantité emprunté
- **Cible / Pistolet** : ensemble pistolet laser + cible. Un forfait de 10€ de sortie s'applique par manifestation, quel que soit le lieu de stockage et la quantité emprunté.

Pour toute autre association ou organisation d'une manifestation non FFE ou CREGE :

- **Équipement d'escrime** : piste textile, appareil de piste, enrouleurs. Un forfait de 50 € de sortie s'applique par manifestation, associé à une location de 50 € par piste complète (piste textile, appareil de piste, enrouleurs) par manifestation, quel que soit le lieu de stockage.
- **Cible / Pistolet** : ensemble pistolet laser / cible. Un montant de 10 € de sortie s'applique par manifestation, associé à une location de 10 € par ensemble pistolet / cible par manifestation, quel que soit le lieu de stockage.

La somme due est payable par chèque, au nom du CREGE, dès l'enlèvement du matériel, à remettre sur le lieu de stockage.

Tout équipement emprunté dans la cadre de la mutualisation sera facturé 10 € par élément : piste textile, appareil de piste, enrouleurs, ensemble pistolet laser + cible. Le montant est plafonné à 50 €, payable directement à l'association propriétaire, lors de l'emprunt.

7. Priorité d'emprunt

Dans le cas de plusieurs demandes de matériel pour le même week-end, si plus aucun autre matériel du CREGE n'est disponible, une règle de priorité par niveau de compétition s'appliquera : par ordre de priorité international, national, régional, inter-départemental, territorial et tournoi.

A niveau égal, la priorité sera donnée au premier demandeur.

8. Sanction

En cas de non respect du présent règlement, la personne mettant à disposition les équipements se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera nécessaire afin de préserver l'intégrité du matériel dont elle à la charge.

9. Divers

- Scotch pour les pistes :

Adhésifs noir Réf 3120 en 50 x 75 mm.

POLYDECOUPE-France Zone Inova 3000 88150 THAON-LES-VOSGES -
contact@polydecoupe.com / polydecoupe@wanadoo.fr

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME GRAND-EST

DEMANDE STANDARD D'EMPRUNT DE MATÉRIEL

Description de la manifestation et dates

Pistes tissus	Appareils Chrono - Scores	Appareil final avec répéteurs	Valises enrouleurs
Nombre souhaité :	Nombre souhaité :		Nombre souhaité :
Disponible :	Disponible :	Disponible :	Disponible :

Valise gris alu	Cantine de rallonges et multiprises	cibles/pistolet	Gilets d'arbitrage
		Nombre souhaité :	Nombre souhaité :
Disponible :	Disponible :	Disponible :	Disponible :

Piste finale haute
Disponible :

Lieu d'enlèvement :
Somme à régler au CREGE :
Somme à régler au(x) Club(s) :

Club demandeur : _____ Date demande : ____/____/____

Nom du responsable : _____ Tél. : _____

Date d'enlèvement demandé : ____/____/____ Date de retour : ____/____/____

(à définir avec le responsable du matériel sur le lieu de stockage)

Nom du responsable enlèvement : _____ Tél. : _____

Nom du responsable retour : _____ Tél. : _____

Signature du responsable enlèvement :

	Date accord	Date sortie - heure	Date retour - heure
	____/____/____	____/____/____ - ____	____/____/____ - ____
Nom du responsable	Président de la Commission Matériel		
Signature			

Remarques

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME GRAND-EST

DÉCLARATION DE TRANSPORT DE MATÉRIEL

Pour pouvoir chercher le matériel il est INDISPENSABLE de compléter le formulaire ci-dessous et de le faire parvenir, par mail, materiel@crege.fr, au Président de la Commission matériel au plus tard 48 heures avant la date prévue pour l'enlèvement.

1. Transport du lieu de stockage vers le lieu de la compétition

Transport effectué par	Nom du ou des transporteurs
Un transporteur privé dans sa voiture perso	
Un transporteur privé dans un véhicule de location	
Un transporteur professionnel	
Les services techniques de la ville de	

2. Retour du lieu de la compétition vers le lieu de stockage

Transport effectué par	Nom du ou des transporteurs
Un transporteur privé dans sa voiture perso	
Un transporteur privé dans un véhicule de location	
Un transporteur professionnel	
Les services techniques de la ville de	

Le responsable de l'organisation de la manifestation s'engage à stocker le matériel dans une salle fermée et sécurisée avant et après la compétition.

Pour rappel, vous serez tenu pour responsable de tout problème survenant sur le matériel durant le transport en cas de négligence de votre part sur les conditions de transport (mauvaise manutention, mauvais chargement, conditions de transport non adaptées...).

Fait le :

Signature